

Gérard Aschieri
Secrétaire Général

GA/NO/09.10/014

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget, des comptes
publics et de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75012 Paris

Les Lilas le, 6 octobre 2009

Objet : Demande d'audience sur la situation des corps sanitaire et sociaux non concernés par le nouvel espace statutaire de la catégorie B

Monsieur le Ministre,

Le projet de décret soumis à la commission des statuts du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, lors de la séance du 9 juillet 2009, écartait du champ d'application du nouvel espace indiciaire de la catégorie B les corps relevant du secteur sanitaire et social et ceux classés sous statut spéciaux. Il nous avait alors été précisé que ces agents seraient concernés par les modifications en cours, mais qu'il convenait de prendre en compte les particularités de leur exercice et des grilles de rémunération qui les concerne. Cependant, aucun projet n'a été adressé, à ce jour aux organisations syndicales représentatives de ces corps.

La FSU demande la reconnaissance de leurs qualifications et du niveau de leurs fonctions par un classement en catégorie A. Elle souhaite pouvoir informer les personnels des projets en cours qui les concernent au premier chef, et qui concernent également des milliers d'agents de la fonction publique territoriale.

La situation des assistant(e) s de service social et des infirmier(e)s mérite aussi d'être clarifiée. Les recrutements se feront très prochainement dans la catégorie A pour les infirmiers en lien avec l'intégration de leurs études dans le système LMD, compte tenu des engagements pris au plus haut niveau de l'Etat. Les personnels déjà recrutés doivent bénéficier de la requalification de leur profession dans les 3 fonctions publiques.

Les infirmier(e)s exerçant leurs fonctions dans les administrations de l'Etat et ses établissements, en particulier dans les établissements scolaires ne sont pas représentés dans les discussions en cours au ministère de la santé, puisqu'il y est question des agents de la FPH. Quant aux assistants de service social et éducateurs exerçant dans les fonctions publiques Etat et Territoriale aucune discussion n'est entamée.

Il serait inacceptable que des discussions ne soient pas ouvertes au sein de la FPE avec les organisations syndicales représentatives de tous ces personnels.

Afin de répondre aux inquiétudes des personnels que nous représentons, nous vous demandons de recevoir une délégation de la FSU, dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.



Gérard ASCHIERI

Secrétaire Général